



III -- 13^{ME} RÉGIMENT DE CHASSEURS, EX-18^{NE}

DEVENU 7^{ME} LANCIERS LE 1^{ER} JANVIER 1837

1^{ER} JUIN 1831 — 31 DECEMBRE 1836

ORGANISATION



En exécution de l'ordonnance Royale du 19 Février 1831, le 18^{ME} Chasseurs prend le numéro 13 le 1^{ER} Juin de la même année.

Le même jour, le 1^{ER} Escadron, Lanciers, a pris le numéro 5 et le 2^{ME} Escadron, le numéro 1.

Le cadre des Officiers du nouveau 13^{ME} Chasseurs est ainsi composé :

	MM.
Colonel	DE BARZIZA.
Lieutenant-Colonel	HULOT.
Chefs d'Escadrons	DE MONTEAULIEU, RANDON.
Major	VIAL.
Capitaine Instr. en chef.	ETIENNE.
Capitaines Adjud. Majors.	CINQUAT, HIGHLAND.
Lieutenant Aide-Major.	NESME DESMAREY.
Capitaine Trésorier	ABENGER.
Capitaine d'Habillemeut	CAFFARO.
Sous-Lieut. Porte Etendard	LAMI SARRASIN.
Capitaines	DARCY, DE COLIN, CRISTIANI DE RAVARAN, TIXIER, DE COLOMBEY DE LANDOS, BASTIDE, BESSE, LAYÉCH, LARCHER, CHATRY DE LA PÈSE, DELAPORTE, SICAUD.
Lieutenants	THOERAUD DE LA VIGNÈRE, GUILLEN, CADE, MATHEU D'ARLINCOURT, AQUEST DE ROUVÈRE, GORAND, LOUBET, LE GROS, BARREYRAC DE ST-MAURICE, CALTEAU, MATHIEU FAVIERS, DELOND.
Sous-Lieutenants	GUYOT, DETEURASSON, LAPORTE, VAUGON, PROT DESCHAMPS, CONSPANTIN, ROBERT DE SAINT-VINCENT, DIAN, CARON, O'CONNELL, THIÉNOT, LAW DE LAURISTON.



En 1832, le Régiment a reçu un contingent des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Sarthe, de Seine-et-Oise.

En 1833, un petit détachement de chevaux de chacun des dépôts de remonte de Guéret et d'Aurillac.

L'ordonnance du Roi du 9 Mars 1834, réduit les Régiments de Cavalerie de 6 à 5 Escadrons forts chacun de 130 Sous-Officiers et Cavaliers montés et 20 hommes non montés.

Le deuxième Escadron de Lanciers dans les Régiments de Chasseurs est incorporé dans les Escadrons conservés.

Les Officiers des Escadrons incorporés sont classés dans chaque Régiment suivant leur rang d'ancienneté. Les Officiers les moins anciens, pris sur tout le Régiment, qui excèdent le cadre de cinq Escadrons, sont mis à la suite.

En exécution de cette ordonnance, le 1^{er} Avril 1834, le 6^e Escadron, Lanciers du Régiment, a été supprimé et amalgamé dans les 5 autres Escadrons.

Cette même année, le Régiment reçoit un fort détachement du contingent du Bas-Rhin.

En 1835, des détachements des contingents de la Moselle et du Bas-Rhin.

En 1836, de la Meurthe et des Vosges.

L'ordonnance Royale du 27 Novembre 1836, transforme le Régiment en 7^e Lanciers.

Ordonnance Royale du 27 Novembre 1836.

« Louis Philippe, etc.

« Article premier. — A compter du premier Janvier 1837, les 13^e et 14^e Régiments de Chasseurs à cheval seront transformés en deux Régiments de Lanciers qui prendront les numéros 7 et 8. »

La même ordonnance supprimait, à partir de la même époque, la lance dans l'Escadron qui était encore pourvu de cette arme dans les Régiments de Chasseurs.

Au moment de la transformation du Régiment l'effectif est de :
46 Officiers, 613 hommes, 585 chevaux.



EMPLACEMENTS

	ARRIVÉE		DÉPART
Compiègne.	2 Escadrons.	1 ^{er} Juin 1831	17, 28 Novembre 1831
Châlons-sur-Marne.	2 Escadrons.		
Saint-Dizier.	2 Escadrons.	6 Décembre 1831	8 Mars 1832
Châlons-sur-Marne.	2 Escadrons.	23 Décembre 1831	
Nevers.	1 ^{er} , 2 ^e Escadrons.	10-20 Mars 1832	5 Juin 1832
Clermont-Ferrand.	3 ^e , 4 ^e Escadrons.	21 Mars 1832	13 Avril 1832
Tours.	1 ^{er} , 2 ^e Escadrons.	13 Mars 1832	6 ⁱⁿ Juin 1832
Nevers	3 ^e , 4 ^e Escadrons.	17 Avril 1832	15 Octobre 1832
Laval.	1 ^{er} , 2 ^e Escadrons.	1 ^{er} Juillet 1832	10 Juillet 1832
Nevers.	1 ^{er} , 2 ^e Escadrons.	25 Juillet 1832	17 Octobre 1832
Hagueaenu.	Régiment.	6, 8, Novembre 1832	3 Esc. 30 Janvier 1836 Etat-Major, 2 Esc. 30 Avril 1836
Sarrecombin.	3 Escadrons. Etat-Major, 2 Escad.	3 Mai 1835	Jusqu'à la transformation en 7 ^e Lanciers le 1 ^{er} Janvier 1837.